

# Compte Satellite du Tourisme

## *Glossaire de termes techniques*

*Inspiré d'un guide international (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008), ce document fournit un ensemble de définitions et de concepts relatifs au tourisme et qui fondent quelque part la construction du Compte Satellite du Tourisme (CST). Pour le public non initié, ces éléments de vocabulaire et de langage sont particulièrement utiles pour se familiariser avec le vocabulaire utilisé et permettent surtout de saisir la portée des résultats présentés dans le cadre du CST.*

## Glossaire de termes technique

---

*Le tourisme est un phénomène social, culturel et économique qui suppose des mouvements de personnes vers des pays ou des lieux situés en dehors de leur environnement habituel intervenant pour des motifs personnels ou pour affaires et motifs professionnels. Ces personnes sont appelées visiteurs et peuvent être des résidents ou des non-résidents ; le tourisme englobe leurs activités, dont certaines impliquent des dépenses touristiques.*

**Activité** (de production) : L'activité (de production) accomplie par une unité statistique est le type de production dont elle s'occupe. Cette activité doit s'entendre d'un processus, c'est-à-dire de la combinaison des actions qui aboutissent à un ensemble donné de produits. La classification des activités de production est déterminée par leur produit principal.

**Activité** (principale) : L'activité principale d'une unité de production est l'activité dont la valeur ajoutée est supérieure à celle de toute autre activité accomplie à l'intérieur de la même unité.

**Activité/activités** : Dans les statistiques du tourisme, le terme activités recouvre les actions que les personnes accomplissent et les comportements qu'elles adoptent en prévision d'un voyage et pendant ce voyage en leur qualité de consommateurs.

**Activités caractéristiques du tourisme** : Les activités caractéristiques du tourisme sont les activités qui produisent régulièrement des produits caractéristiques du tourisme. L'origine industrielle d'un produit (l'industrie de la branche de la nomenclature d'activité qui le produit) n'étant pas un critère devant régir l'agrégation des produits dans une catégorie analogue de la nomenclature des produits, il n'existe pas de correspondance stricte entre les produits et les industries qui les produisent à titre principal.

**Affaires et motifs professionnels** (d'un voyage de tourisme) : La catégorie affaires et motifs professionnels d'un voyage de tourisme englobe les activités des travailleurs indépendants et des salariés dès l'instant qu'elles ne correspondent pas à une relation employeur-employé implicite ou explicite avec un producteur résident du pays ou du lieu visité, et les activités des investisseurs, hommes ou femmes d'affaires, etc.

**Agrégation** : Processus qui convertit des micros données en informations de niveau agrégé en utilisant une fonction d'agrégation telles que le comptage, la moyenne des sommes ou l'écart type.

**Agrégats du Compte satellite du tourisme** : Il est recommandé d'établir les agrégats suivants, qui représentent un ensemble d'indicateurs pertinents de l'importance du tourisme dans une économie :

- Dépenses du tourisme intérieur ;
- Consommation du tourisme intérieur ;
- Valeur ajoutée brute des industries touristiques ;
- Valeur ajoutée brute directe du tourisme ;
- Produit intérieur brut direct du tourisme.

**Analyse économique** : Le tourisme génère directement et indirectement une augmentation de l'activité économique dans les lieux visités et au-delà de ces lieux, en raison principalement de la demande de biens et de services devant être produits et fournis. Dans l'analyse économique du tourisme, on peut distinguer entre la « contribution économique » du tourisme, qui désigne l'effet direct du tourisme et est mesurable à l'aide du CST, et l'« impact économique » du tourisme, concept beaucoup plus large qui englobe les effets directs, indirects et induits du tourisme, lesquels doivent être estimés à l'aide de modèles. Les études d'impact économique visent à mesurer les avantages économiques, à savoir l'augmentation nette de la richesse des résidents procurée par le tourisme, mesurée en termes monétaires, en sus des niveaux qui seraient atteints en son absence.

**Balance des paiements** : La balance des paiements est un état statistique qui récapitule les opérations entre résidents et non-résidents pendant une période donnée. Elle comprend le compte de biens et de services, le compte du revenu primaire, le compte du revenu secondaire, le compte de capital et le compte d'opérations financières.

**Biens** : Les biens sont des objets physiques produits pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre par le biais d'une opération sur le marché.

**Biens de consommation durables** : Les biens durables sont des biens pouvant être utilisés aux fins d'une consommation répétée ou continue sur une période d'un an ou plus, moyennant un taux d'usure physique normal ou moyen. Ces biens, lorsqu'ils sont acquis par des producteurs, sont considérés comme des biens d'équipement utilisés pour les processus de production, comme dans le cas des véhicules, des ordinateurs, etc. Lorsqu'ils sont acquis par des ménages, ils sont

considérés comme des biens de consommation durables. Cette définition est identique à celle que donne le SCN 2008 : « Un bien de consommation durable est un bien qui peut être utilisé pour la consommation, de façon répétée ou continue sur une période d'au moins un an ».

**Biens de consommation durables à finalité touristique unique** : Les biens de consommation durables à finalité touristique unique constituent une catégorie spécifique de biens de consommation durables qui inclut les biens durables exclusivement ou quasi exclusivement utilisés par des individus à l'occasion de voyages de tourisme.

**Classification centrale de produits** : La Classification centrale de produits (CPC) constitue une classification de produits complète couvrant les biens et les services. Elle a été conçue pour servir de norme internationale pour collecter et mettre en tableaux toutes sortes de données nécessitant des niveaux de détail des produits, notamment la production industrielle, la comptabilité nationale, les industries de services, le commerce des marchandises nationales et étrangères, le commerce international des services, la balance des paiements et les statistiques de consommation et des prix. Elle sert d'autres buts fondamentaux, à savoir fournir un cadre à la comparaison internationale et promouvoir l'harmonisation des différents types de statistiques se rapportant aux biens et aux services.

**Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique** : La classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) consiste en une structure de classification cohérente et homogène de l'activité économique s'appuyant sur un ensemble de concepts, définitions, principes et règles de classification approuvé au plan international. Elle représente un cadre intégré dans lequel les données économiques peuvent être collectées et diffusées sous une forme adaptée aux besoins de l'analyse économique, des prises de décisions et des orientations de politique générale. Par sa structure, la classification permet d'organiser des informations détaillées sur l'état d'une économie selon les principes et conceptions économiques (CITI Rev.4).

**Compte de production** : Le compte de production enregistre l'activité de production des biens et des services telle que définie dans le cadre du SCN. Son solde comptable, la valeur ajoutée brute, se définit comme la valeur de la production moins la valeur de la consommation intermédiaire et est une mesure de la contribution au produit intérieur brut (PIB) apportée par un producteur, une industrie ou un secteur. La valeur ajoutée brute est la source d'où proviennent les revenus primaires tels que les définit le SCN. C'est la raison pour laquelle elle est reportée dans le compte de distribution primaire du revenu. La valeur ajoutée et le PIB peuvent également être mesurés nets en déduisant la consommation de capital fixe, c'est-à-dire un chiffre représentant la baisse de la valeur du capital fixe utilisé dans un processus de production au cours de la période (SCN 2008).

**Compte satellite du tourisme** : Le Compte satellite du tourisme est la deuxième norme internationale applicable aux statistiques du tourisme (Compte satellite du tourisme : recommandations concernant le cadre conceptuel 2008), qui a été élaborée afin de présenter les données économiques se rapportant au tourisme dans un cadre assurant une cohérence interne et externe avec le reste du système statistique, grâce à ses liens avec le Système de comptabilité nationale. Il constitue le principal cadre de rapprochement des statistiques du tourisme. En tant qu'outil statistique appliqué à la comptabilité économique du tourisme, le CST peut être considéré comme une série de 10 tableaux récapitulatifs. Chacun a ses propres données sous-jacentes et représente un aspect différent des données économiques relatives au tourisme : dépenses du tourisme récepteur, du tourisme interne et du tourisme émetteur, dépenses du tourisme intérieur, comptes de production des industries touristiques, valeur ajoutée brute et produit intérieur brut (PIB) attribuable à la demande de tourisme, emploi, investissement, consommation des administrations publiques et indicateurs non monétaires.

**Comptes satellites** : Il existe deux types de comptes satellites, qui remplissent deux fonctions différentes. Le premier, parfois appelé satellite interne, applique l'ensemble complet des règles et conventions comptables du SCN, mais se concentre sur un aspect particulier en s'écartant des classifications et hiérarchies types. Il s'agit notamment des comptes satellites du tourisme, de la production de café et des dépenses de protection de l'environnement. Le second, appelé satellite externe, peut ajouter des données non économiques ou modifier certaines des conventions comptables, ou faire les deux. Il est particulièrement bien adapté à l'exploitation de nouveaux domaines dans le cadre de travaux de recherche.

**Consommation du tourisme émetteur** : Consommation touristique par un visiteur résident en dehors de l'économie de référence.

**Consommation du tourisme intérieur** : Consommation touristique par les visiteurs résidents et non-résidents dans l'économie de référence. Elle est la somme de la consommation du tourisme interne et de la consommation du tourisme récepteur.

**Consommation du tourisme interne** : C'est la consommation touristique par un visiteur résident dans l'économie de référence.

**Consommation touristique nationale** : La consommation touristique nationale est la consommation touristique par les visiteurs résidents, à l'intérieur et en dehors de l'économie de référence. Elle est la somme de la consommation du tourisme interne et de la consommation du tourisme émetteur.

**Consommation du tourisme récepteur** : La consommation du tourisme récepteur est la consommation touristique par un visiteur non-résident dans l'économie de référence.

**Consommation touristique** : La consommation touristique a la même définition officielle que les dépenses touristiques. Néanmoins, le concept de consommation touristique utilisé dans le Compte satellite du tourisme déborde celui de dépenses touristiques. De fait, outre le montant payé pour l'acquisition de biens et de services de consommation ainsi que d'objets de valeur pour usage propre ou cédés sans contrepartie, en prévision et au cours de voyages de tourisme, correspondant aux opérations monétaires (principal objet des dépenses touristiques), il inclut les services associés à l'hébergement de vacances pour compte propre, les transferts sociaux en nature du tourisme et les autres consommations imputées.

**Consommation intermédiaire** : La consommation intermédiaire est égale à la valeur des biens et des services consommés comme entrées par un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme consommation de capital fixe (SCN 2008).

**Demande touristique intérieure totale** : La demande touristique intérieure totale est la somme de la consommation du tourisme intérieur, de la formation brute de capital fixe du tourisme et de la consommation touristique collective. Elle n'inclut pas la consommation du tourisme émetteur.

**Dépenses du tourisme émetteur** : Les dépenses du tourisme émetteur se rapportent aux dépenses touristiques d'un visiteur résident en dehors de l'économie de référence.

**Dépenses du tourisme intérieur** : Les dépenses du tourisme intérieur désignent l'ensemble des dépenses touristiques des visiteurs, résidents et non-résidents, à l'intérieur de l'économie de référence. Elles représentent la somme des dépenses du tourisme interne et des dépenses du tourisme récepteur. Elles englobent l'achat de biens et de services importés dans le pays de référence et vendus aux visiteurs. Cet indicateur est la mesure la plus complète des dépenses touristiques effectuées à l'intérieur de l'économie de référence.

**Dépenses du tourisme interne** : Les dépenses du tourisme interne s'entendent des dépenses touristiques d'un visiteur résident à l'intérieur de l'économie de référence.

**Dépenses du tourisme national** : Les dépenses du tourisme national désignent l'ensemble des dépenses touristiques des visiteurs résidents à l'intérieur et en dehors de l'économie de référence. Elles représentent la somme des dépenses du tourisme interne et des dépenses du tourisme émetteur.

**Dépenses du tourisme récepteur** : Les dépenses du tourisme récepteur désignent les dépenses touristiques d'un visiteur non-résident à l'intérieur de l'économie de référence.

**Dépenses touristiques** : Les dépenses touristiques s'entendent des sommes déboursées pour l'acquisition de biens et de services de consommation, ainsi que d'objets de valeur, pour usage propre ou cédés sans contrepartie, en prévision et au cours de voyages de tourisme. Elles comprennent les dépenses réalisées par les visiteurs eux-mêmes, ainsi que les dépenses qui sont payées ou remboursées par autrui.

**Destination** (destination principale d'un voyage) : La destination principale d'un voyage de tourisme se réfère au lieu visité qui est au cœur de la décision de faire le voyage en question. Voir également Motif d'un voyage de tourisme.

#### **Emploi :**

- Le contrat entre un employé et l'employeur définit un emploi et chaque personne exerçant une activité indépendante a un emploi (job) [SCN 2008, paragraphe 19.30].
- Les personnes ayant un emploi sont toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié, qui se trouvaient, durant une brève période spécifiée telle qu'une semaine ou un jour, dans la catégorie « emploi salarié » ou « travailleurs indépendant »

**Emploi indépendant** : Les emplois indépendants sont les emplois dont la rémunération est directement dépendante des bénéfices réalisés ou potentiels provenant des biens ou des services produits.

**Emploi dans les industries touristiques** : L'emploi dans les industries touristiques peut être mesuré en comptant les personnes employées dans les industries touristiques et y exerçant l'un de leurs emplois, en comptant les personnes employées dans les industries touristiques et y exerçant leur emploi principal ou en comptant les emplois dans les industries touristiques.

**Entreprise** : Une entreprise est une unité institutionnelle engagée dans des activités de production de biens et/ou de services. Ce peut être une société, une institution sans but lucratif ou une entreprise non constituée en société. Les sociétés et les institutions sans but lucratif sont des unités institutionnelles complètes. Une entreprise non constituée en société, en revanche, désigne une unité institutionnelle — un ménage ou une unité d'administration publique — uniquement dans sa fonction de producteur de biens et de services.

**Environnement habituel** : Concept essentiel en matière de tourisme, l'environnement habituel d'une personne désigne la zone géographique, qui ne doit pas nécessairement être d'un seul tenant, dans laquelle cette personne mène sa vie au quotidien.

**Équipe de voyageurs** : Une équipe de voyageurs s'entend de visiteurs voyageant ensemble et partageant leurs dépenses.

**Établissement** : Un établissement est une entreprise, ou une partie d'entreprise, située en un lieu unique et dans laquelle une seule activité de production est exercée, ou dans laquelle la majeure partie de la valeur ajoutée provient de l'activité de production principale (SCN 2008).

**Excursionniste** : voir Visiteur de la journée.

**Exportations de biens et de services** : Les exportations de biens et de services s'entendent des ventes, du troc ou des dons et allocations de biens et de services que les résidents effectuent à l'intention de non-résidents.

**Formation brute de capital fixe** : La formation brute de capital fixe se définit comme la valeur des acquisitions des unités institutionnelles nettes des cessions d'actifs fixes. Par actifs fixes, il faut entendre des actifs produits (par exemple des machines, des équipements, des bâtiments et d'autres ouvrages) utilisés de façon répétée ou continue dans la production durant plusieurs périodes comptables, c'est-à-dire durant plus d'une année (SCN 2008).

**Formes de tourisme** : Il existe trois formes fondamentales de tourisme, le tourisme interne, le tourisme récepteur et le tourisme émetteur. On peut les combiner de différentes façons pour créer les formes de tourisme supplémentaires que sont le tourisme intérieur, le tourisme national et le tourisme international.

**Groupe de voyageurs** : Un groupe de voyageurs est constitué de personnes ou d'équipes de voyageurs qui voyagent ensemble, comme dans le cas de personnes participant au même circuit à forfait ou de jeunes participants à une colonie de vacances.

**Imputation** : Procédure consistant à entrer une valeur pour un élément de donnée spécifique en cas de non-réponse ou de réponse inutilisable.

**Industrie des congrès, réunions, foires et salons** : Pour dégager les motifs se rapportant à l'industrie des congrès, réunions, foires et salons, si le motif principal d'un voyage est un motif d'affaires ou un motif professionnel, il peut être subdivisé en « participation à des réunions, conférences ou congrès, foires commerciales et expositions » et « autres affaires et motifs professionnels ».

**Industries touristiques** : Les industries touristiques comprennent tous les établissements dont l'activité principale est une activité caractéristique du tourisme. Les industries touristiques, également appelées activités touristiques, sont les activités qui produisent régulièrement des produits caractéristiques du tourisme. Les expressions industries touristiques et activités caractéristiques du tourisme sont équivalentes et sont utilisés parfois comme synonymes.

**Lieu de résidence habituelle** : Le lieu de résidence habituelle est le lieu géographique où la personne recensée réside habituellement ; il se réfère au lieu où se trouve le logement principal de cette personne.

**Motif (principal) d'un voyage de tourisme** : Le motif principal d'un voyage de tourisme s'entend du motif en l'absence duquel le voyage n'aurait pas eu lieu. La classification des voyages de tourisme en fonction du motif principal se réfère à neuf catégories permettant d'identifier différents sous-ensembles de visiteurs (visiteurs d'affaires, visiteurs en transit, etc.). Voir également Destination (destination principale d'un voyage).

**Nationalité** : Le concept de pays de résidence d'un voyageur diffère de celui de sa nationalité ou citoyenneté.

**Objets de valeur** : Les objets de valeur sont des biens produits d'une valeur considérable qui ne sont pas utilisés essentiellement à des fins de production ou de consommation, mais sont conservés en raison de leur fonction de réserve de valeur avec le temps.

**Part du tourisme** : La part du tourisme est la part de la fraction correspondante de la consommation du tourisme intérieur dans chaque composante de l'offre. Pour chaque secteur, la part du tourisme de la production (en valeur) est la somme de

la part du tourisme correspondant à chacune des composantes de produit de sa production. Voir également Ratio de tourisme.

**Pays de référence** : Le pays de référence s'entend du pays pour lequel la mesure est faite.

**Pays de résidence** (habituelle) : Le pays de résidence (habituelle) d'un ménage ou d'une personne, ou de toute autre unité institutionnelle, est déterminé en fonction du centre d'intérêt économique prédominant de ses membres. Une personne qui réside, ou a l'intention de résider, pendant plus d'un an dans un pays ou territoire économique donné et y a son centre d'intérêt économique prédominant (il s'agit, par exemple, du pays où elle passe la plus grande partie de son temps) est considérée comme un résident de ce pays ou territoire.

**Période de référence** : La période, ou le moment précis, pendant laquelle l'observation mesurée doit se référer.

**Population active** : La population active comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services tels que définis par le Système de comptabilité nationale.

**Poste « Voyages » (de la balance des paiements)** : Le poste « Voyages » est un poste du compte de biens et de services de la balance des paiements ; les crédits de voyages se rapportent aux biens et aux services pour usage propre ou cédés sans contrepartie acquis dans une économie par des non-résidents en visite dans cette économie. Les débits de voyages se rapportent aux biens et aux services pour usage propre ou cédés sans contrepartie acquis dans d'autres économies par des résidents en visite dans ces autres économies.

**Production** : La production économique est une activité exercée sous la responsabilité et le contrôle d'une unité institutionnelle qui utilise des entrées de travail, de capital et de biens et de services dans le but de produire des sorties de biens ou de services.

**Produit** : Le produit comprend les biens et les services produits par un établissement, à l'exclusion : a) de la valeur de tous biens et services utilisés dans une activité aux fins de laquelle l'établissement n'assume pas le risque d'utilisation des produits dans la production ; et b) de la valeur des biens et services utilisés par le même établissement, à l'exception des biens et services utilisés pour la formation de capital (capital fixe ou variations des stocks) ou produits pour usage final propre.

**Produits caractéristiques du tourisme** : Les produits caractéristiques du tourisme sont ceux qui satisfont à au moins l'un des critères ci-après :

- Les dépenses touristiques afférentes au produit doivent représenter une part importante des dépenses touristiques totales (critère de la part des dépenses par rapport à la demande);
- Les dépenses touristiques afférentes au produit doivent représenter une part importante de l'offre du produit dans l'économie (critère de la part de l'offre). Ce critère implique que, en l'absence de visiteurs, l'offre d'un produit caractéristique du tourisme cesserait d'exister en quantité appréciable.

**Produit intérieur brut direct du tourisme** : Le produit intérieur brut direct du tourisme est égal à la part de la valeur ajoutée brute, aux prix de base, de toutes les industries en réponse à la consommation du tourisme intérieur plus les impôts nets sur les produits et les importations inclus dans la valeur de ces dépenses aux prix d'acquisition.

**Produit principal** : Le produit principal d'une activité (de production) doit être déterminé par référence à la valeur ajoutée aux biens vendus ou aux services fournis.

**Produits et activités caractéristiques du tourisme, spécifiques au pays considéré** : À déterminer par chaque pays en appliquant à leur situation les critères énoncés dans les Recommandations internationales sur les statistiques du tourisme 2008; s'agissant de ces produits, les activités qui les génèrent seront considérées comme caractéristiques du tourisme et les industries dont l'activité principale est caractéristique du tourisme seront appelées industries touristiques.

**Produits rattachés au tourisme** : Leur importance pour l'économie de référence dans le cadre de l'analyse du tourisme est prise en compte, même si leur lien avec le tourisme est très limité à travers le monde. En conséquence, les listes de produits de ce type seront spécifiques au pays considéré.

**Ratio du tourisme** : Pour chaque variable de l'offre dans le Compte satellite du tourisme, le ratio du tourisme est le ratio, en pourcentage, entre la valeur totale de la part du tourisme et la valeur totale de la variable correspondante dans le Compte satellite du tourisme. Voir également Part du tourisme.

**Résidence habituelle** : Le lieu de résidence habituelle est le lieu géographique où la personne recensée réside habituellement.

**Résidence secondaire** : Une résidence secondaire est un logement secondaire dans lequel les membres du ménage se rendent essentiellement à des fins de détente, de vacances ou tout autre type de loisirs.

**Résidents/non-résidents** : Les résidents d'un pays sont des personnes dont le centre d'intérêt économique prédominant se trouve sur son territoire économique. Pour un pays, les non-résidents sont des personnes dont le centre d'intérêt économique prédominant se trouve en dehors de son territoire économique.

**Salariés** : Les salariés sont l'ensemble des travailleurs qui occupent un emploi défini comme emploi rémunéré.

**Secteur du tourisme** : Tel que le conçoit le CST, le secteur du tourisme est l'ensemble des unités de production relevant de différentes industries qui fournissent les biens et les services de consommation réclamés par les visiteurs. Ces industries sont appelées industries touristiques parce que les achats des visiteurs représentent une part significative de leur offre, de sorte que, en l'absence de ces visiteurs, ces industries cesseraient leur production.

**Secteur institutionnel** : Regroupement des unités institutionnelles en fonction du type de producteur et de leur activité et fonction principales, qui sont considérées comme révélatrices de leur comportement économique.

**Services** : Les services sont le résultat d'une activité de production qui se traduit par un changement de l'état des unités qui les consomment ou qui facilitent l'échange de produits ou d'actifs financiers. Leur commercialisation ne peut être dissociée de leur production. Au moment même où la production d'un service se termine, il doit être fourni au consommateur.

**Statistiques miroirs** : Les statistiques miroirs servent à effectuer des comparaisons bilatérales entre deux mesures de base d'un flux commercial et constituent un outil classique de détection des causes des asymétries en statistique.

**Système de comptabilité nationale** : Le Système de comptabilité nationale (SCN) est un ensemble de recommandations standard approuvé au plan international concernant la méthode de compilation des mesures de l'activité économique en conformité avec des conventions comptables précises basées sur des principes économiques. Les recommandations sont exprimées sous forme d'une série de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation qui englobent la norme approuvée au plan international pour la mesure d'indicateurs de performance économique. Le cadre comptable du SCN permet de produire les données économiques et de les présenter sous une forme qui convienne aux fins de l'analyse économique, et facilite la prise de décisions et la définition des politiques.

**Territoire économique** : L'expression territoire économique est une référence géographique qui désigne le pays pour lequel la mesure est faite (pays de référence).

**Tourisme** : Le tourisme se rapporte à l'activité des visiteurs.

**Tourisme émetteur** : Le tourisme émetteur représente les activités d'un visiteur résident à l'extérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre d'un voyage de tourisme soit émetteur soit interne.

**Tourisme intérieur** : Le tourisme intérieur regroupe le tourisme interne et le tourisme récepteur, c'est-à-dire les activités des visiteurs résidents et non-résidents à l'intérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre de voyages de tourisme interne ou international.

**Tourisme international** : Le tourisme international regroupe le tourisme récepteur et le tourisme émetteur, c'est-à-dire les activités des visiteurs résidents en dehors du pays de référence, accomplies dans le cadre de voyages de tourisme soit interne, soit émetteur, et les activités des visiteurs non-résidents à l'intérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre de voyages de tourisme récepteur.

**Tourisme interne** : Le tourisme interne représente les activités d'un visiteur résident à l'intérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre d'un voyage de tourisme interne ou d'un voyage de tourisme émetteur.

**Tourisme national** : Le tourisme national regroupe le tourisme interne et le tourisme émetteur, c'est-à-dire les activités des visiteurs résidents à l'intérieur et en dehors du pays de référence, accomplies dans le cadre de voyages de tourisme soit interne, soit émetteur.

**Tourisme récepteur** : Le tourisme récepteur représente les activités d'un visiteur non-résident à l'intérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre d'un voyage de tourisme récepteur.

**Touriste** (ou visiteur qui passe la nuit) : Un visiteur (interne, d'entrée ou à l'étranger) est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste).

**Transferts sociaux en nature** : Un cas spécial de transferts en nature est celui des transferts sociaux en nature. Ceux-ci consistent en biens et services offerts par les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) qui sont fournis aux ménages. Les services de santé et d'éducation en sont de bons exemples.

Au lieu de fournir un montant spécifique d'argent à utiliser pour acheter des services médicaux et éducatifs, les services sont souvent fournis en nature pour répondre effectivement au besoin existant (parfois, le bénéficiaire achète le service et est remboursé par le régime d'assurance ou d'assistance. Cette opération n'en est pas moins traitée comme une opération en nature dans la mesure où le bénéficiaire agit simplement comme agent du régime d'assurance).

**Valeur ajoutée brute** : La valeur ajoutée brute est la valeur de la production moins la valeur de la consommation intermédiaire.

**Valeur ajoutée brute des industries du tourisme** : La valeur ajoutée brute des industries du tourisme est la valeur ajoutée brute totale de tous les établissements des industries du tourisme, indépendamment de la question de savoir si toute leur production est fournie aux visiteurs et du degré de spécialisation de leur processus de production.

**Valeur ajoutée brute directe du tourisme** : La valeur ajoutée brute directe du tourisme est la part de la valeur ajoutée brute des industries touristiques et les autres industries de l'économie qui sont directement au service des visiteurs en réponse à la consommation du tourisme intérieur.

**Visite** : Un voyage est constitué par des visites de différents lieux. L'expression « visite de tourisme » se rapporte à un séjour dans un lieu visité pendant un voyage de tourisme.

**Visiteur** : Un visiteur est un voyageur qui fait un voyage vers une destination principale située en dehors de son environnement habituel, pour une durée inférieure à un an et pour un motif principal (affaires, loisirs ou autre motif personnel) non lié à l'emploi par une entité résidente dans le pays ou le lieu visité. Un visiteur (interne, d'entrée ou à l'étranger) est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste).

**Visiteur pour affaires** : Un visiteur pour affaires est un visiteur qui fait un voyage de tourisme dont le motif principal relève de la catégorie affaires et motifs professionnels.

**Visiteur de la journée** (ou excursionniste) : Un visiteur (interne, d'entrée ou à l'étranger) est classé comme touriste (ou visiteur qui passe la nuit) si son voyage comprend un séjour d'une nuit ou, dans le cas contraire, comme visiteur de la journée (ou excursionniste).

**Visiteur international** : Un voyageur international est un visiteur international relativement au pays de référence : a) s'il fait un voyage de tourisme ; et b) s'il est un non-résident voyageant dans le pays de référence ou un résident voyageant en dehors de celui-ci.

**Visiteur interne** : Lorsqu'un visiteur voyage à l'intérieur de son pays de résidence, il est un visiteur interne et ses activités relèvent du tourisme interne.

**Voyage** : Un voyage s'entend du déplacement d'une personne entre le moment où elle quitte son lieu de résidence habituelle et le moment de son retour : il désigne donc un voyage aller-retour. Les voyages faits par les visiteurs sont des voyages de tourisme.

**Voyage de tourisme** : Les voyages faits par les visiteurs sont des voyages de tourisme.

**Voyage de tourisme interne** : Un voyage de tourisme interne est un voyage dont la destination principale se situe dans le pays de résidence du visiteur.

**Voyage/voyageur** : Le voyage s'entend de l'activité des voyageurs. Un voyageur est une personne qui se déplace entre des lieux géographiques différents dans un but et pour une durée quelconque. Le visiteur est un type spécifique de voyageur et, partant, le tourisme est un sous-ensemble de la catégorie voyage.